

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 6 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 6 mars 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Natacha Ménard  
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-03-237

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
**ET RÉSOLU**

D'AJOUTER l'item 9.4 Augmentation du coût de décontamination du 2 chemin du canal.

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 comme suit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
  - 3.2 Données géomatiques - Vélo-Québec
  - 3.3 Nomination des membres en tant qu'administrateurs de la Société de développement du canal de Soulanges
  - 3.4 Demande de dissolution de la Société de développement du canal de Soulanges
  - 3.5 Dépôt de la correspondance
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - février 2023
  - 5.2 Évaluation des lots 4 173 873 et 3 411 356
  - 5.3 Analyse de sol - lot 4 173 873 et 3 411 356
  - 5.4 Étude de faisabilité pour la réduction des GES - Bâtiment du 2 ch. du Fleuve - nommé Restaurant

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 Aucun

**7. SERVICES URBAINS**

7.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - HBGC Ingénieurs - Processus d'appel d'offre - Travaux correctifs - 2 ch. du Canal

7.2 Projet de conversion de l'éclairage au DEL

**8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Embauche - Urbaniste et inspecteur municipal

8.2 Fin de mandat - Infrastructel

8.3 Demande de PIIA - lot 1 543 035 - zone HA-2 - 9 rue Clément

8.4 Aménagement et plan de mobilité du noyau villageois

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Sécuritéq - Patrouille de sécurité dans la municipalité

9.2 Cessation des ententes avec Club Kilowatts

9.3 Rapport annuel 2022 de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément

9.4 Augmentation du coût de décontamination du 2 chemin du canal

**10. RÈGLEMENTS**

10.1 Adoption - Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme

10.2 Avis de motion et adoption du dépôt du projet de règlement - Règlement 213-2023 relatif à la démolition d'immeubles

**11. AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Route 338

12 PAROLE AUX CONSEILLERS

13 PAROLE AU MAIRE

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

2023-03-238

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.2 DONNÉES GÉOMATIQUES - VÉLO-QUÉBEC

2023-03-239

CONSIDÉRANT le mandat confié à Vélo-Québec par la CMM pour la mise à jour de sa Carte des voies cyclables du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT la demande de Vélo-Québec d'accéder aux données géomatiques de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les données sont hébergées sur les serveurs de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC);

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Vélo-Québec à utiliser les données géomatiques hébergées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le réseau cyclable de notre territoire.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à signer le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.3 NOMINATION DES MEMBRES EN TANT QU'ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANAL DE SOULANGES

2023-03-240

CONSIDÉRANT QUE la Société a été constituée par lettres patentes en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38) le 24 mars 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Société, personne morale sans but lucratif, n'est plus en activité depuis plusieurs années, qu'elle n'a aucun bien, ni dette ou obligation, n'a pas tenu de réunion et, qu'en conséquence, il y a lieu de nommer les administrateurs pour demander au Registraire des entreprises de la dissoudre;

CONSIDÉRANT QUE, selon son règlement intérieur, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les municipalités de Pointe-des-Cascades, Les-Cèdres, Les-Coteaux et la ville de Coteau-du-Lac sont membres de la Société et sont représentées par le préfet, par le maire et par un membre du conseil de chacune d'elle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation, de tenir une assemblée spéciale des membres et de nommer les administrateurs;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE NOMMER tous les membres soussignés, administrateurs de la Société, aux fins de demander la dissolution de la Société.

DE NOMMER monsieur Guy-Lin Beaudoin à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.4 DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANAL DE SOULANGES

2023-03-241

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société aux fins de demander la dissolution de la Société;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Patrick Bousez, président du conseil d'administration et monsieur Guy-Lin Beaudoin, secrétaire de la Société.

DE DEMANDER au Registraire des entreprises de dissoudre la Société de développement du canal de Soulanges, personne morale sans but lucratif, et de fixer la date à compter de laquelle elle sera dissoute;

D'AUTORISER le président du conseil d'administration monsieur Patrick Bousez, à prendre les moyens nécessaires pour obtenir la dissolution de la Société et à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.5 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2023-02-15	Imprimerie des Éditions Vaudreuil	Affichage - Agenda 2023-2023 Cégep John Abbott	Sylvain Charbonneau

## 5. FINANCES

### 5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - FÉVRIER 2023

2023-03-242

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Février 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Février 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 369 465,28 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	304 609,14\$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	10 730,39 \$
Salaires et déductions à la source déboursés	54 125,75 \$
<b>TOTAL</b>	<b>369 465,28 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Serge Raymond  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **5.2 ÉVALUATION DES LOTS 4 173 873 ET 3 411 356**

2023-03-243

CONSIDÉRANT le projet de construction de nouveaux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire lots 4 173 873 et 3 411 356 sur lequel sis le dôme;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal d'en connaître la valeur marchande;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes d'évaluateurs agréés ont été invitées à soumissionner pour procéder à l'évaluation de ces lots;

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes ont soumis une offre de service selon les critères établis:

Trudel & associés : 1 000 \$

Lefebvre & associés : 3 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Groupe LPCA n'a pas déposé d'offre de service;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Trudel et associés, plus bas soumissionnaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Trudel et associés un montant maximal de 1000 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5.3 ANALYSE DE SOL - LOT 4 173 873 ET 3 411 356**

2023-03-244

CONSIDÉRANT la perspective de mise en vente des lots 4 173 873 et 3 411 356;

CONSIDÉRANT QUE sur ces lots ont été entreposées des matières contaminantes;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à procéder à un appel d'offres pour mandater une firme pour l'analyse de sol des lots 4 173 873 et 3 411 356.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5.4 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉDUCTION DES GES - BÂTIMENT DU 2 CH. DU FLEUVE - NOMMÉ RESTAURANT**

2023-03-245

CONSIDÉRANT que le bâtiment demande des travaux majeurs de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux auront un impact significatif sur la réduction des émissions de GES à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le programme Initiative rénovation de bâtiments de loisirs (RBL) de la Fédération canadienne des municipalités des municipalités (FCM) a mis en place une subvention pour les études de faisabilités;

CONSIDÉRANT QUE les programmes fédéraux de financement les plus avantageux pour ce type de bâtiment concernent la réduction des GES et exigent le dépôt d'une étude qui évalue l'impact du projet sur la réduction des GES;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond, à procéder à des appels d'offres pour évaluer la valeur d'un tel mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7. SERVICES URBAINS**  
**7.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - HBGC INGÉNIEURS - PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE - TRAVAUX CORRECTIFS - 2 CH. DU CANAL**

2023-03-246

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour le processus d'appel d'offre pour les travaux correctifs du bâtiment situé au 2 chemin du Canal.;

CONSIDÉRANT la grande expertise de HBGC Ingénieurs;

CONDISÉRANT l'offre de services de HBGC Ingénieurs, pour le processus d'appel d'offre - Travaux correctifs - 2 ch. du Canal;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuye par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme HBGC Ingénieurs pour Processus d'appel d'offre - Travaux correctifs - 2 ch. du Canal;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à HBGC Ingénieurs un montant maximal de 6000 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-701-60-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.2 PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL

2023-03-247

CONSIDÉRANT QU'une demande de voirie auprès du ministère du Transport et de la mobilité durable (MTQ) doit être préparée pour procéder aux travaux de conversion de l'éclairage au DEL;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER QUE les équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie appartiennent à la municipalité.

DE S'ENGAGER à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet du projet.

DE S'ENGAGER à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

### 8.1 EMBAUCHE - URBANISTE ET INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-03-248

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier d'embaucher Monsieur Alexandre Primeau;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Alexandre Primeau au poste d'urbaniste et inspecteur municipal pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades à compter du 6 mars 2023 selon le contrat établi.

D'AUTORISER le maire, Peter Zytynsky, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Serge R. Raymond, à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 8.2 FIN DE MANDAT - INFRASTRUCTEL

2023-03-249

CONSIDÉRANT l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels ne sont plus requis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner un préavis d'au moins 30 jours pour mettre fin au mandat avant son terme;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin de mandat de la firme Infrastructel en considérant le préavis de 30 jours prescrit au contrat et de le terminer à la fin avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 8.3 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 035 - ZONE HA-2 - 9 RUE CLÉMENT

2023-03-250

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour le lot 1 543 035 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à effectuer une rénovation résidentielle consistant à déplacer la porte patio vers la gauche;

CONSIDÉRANT QUE la porte patio sera de même dimension;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire va conserver le même matériau extérieur que ceux actuellement sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la demande de PIIA - lot 1 543 035 - zone HA-2 - 9 rue Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 8.4 AMÉNAGEMENT ET PLAN DE MOBILITÉ DU NOYAU VILLAGEOIS

2023-03-251

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation de 2 firmes spécialisées dans l'aménagement urbanistique de noyaux villageois;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues:  
Rues principales: 37 935 \$, excluant les taxes  
L'Atelier urbain : 38 434 \$, excluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE Rues principales a proposé un ajustement de mandat et fait une offre à 16 000 \$, excluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir les dispositions actuelles du noyau villageois.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE REFUSER l'attribution du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SÉCURITEQ - PATROUILLE DE SÉCURITÉ DANS LA MUNICIPALITÉ**

2023-03-252

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à une surveillance accrue sur l'ensemble de son territoire, notamment au niveau du stationnement illégal, pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE Sécuritéq assurera aussi l'ouverture et la fermeture du Parc nature pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de l'entreprise est pour la période du 19 mai au 1er octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance sera effectuée à raison de 2 jours par semaine en alternance et les vendredis, samedis et dimanches, selon le calendrier établi;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à l'entreprise Sécuritéq pour la patrouille de sécurité sur le territoire de la municipalité pour un montant de 33 090\$, toutes taxes applicables en sus;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de service et à payer à l'entreprise Sécuritéq un montant de 33 090 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-701-40-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **9.2 CESSATION DES ENTENTES AVEC CLUB KILOWATTS**

2023-03-253

CONSIDÉRANT QUE le Club Kilowatts a demandé à la municipalité d'y tenir ses activités de courses sur glace pour l'hiver 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2023-02-235 autorisant l'organisme à tenir leurs activités sur glace avec certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le Club Kilowatts ne respecte pas les conditions demandées par le conseil et ne communique pas leurs intentions à l'administration;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2023-02-235.

DE REFUSER toute demande ultérieure de la part du Club Kilowatts d'organiser ces activités sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.3 RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA BIBLIOTHÈQUE ADRIENNE DEMONTIGNY-CLÉMENT**

2023-03-254

CONSIDÉRANT notre appartenance au Réseau Biblio Montérégie;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport annuel 2022 de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.4 AUGMENTATION DU COÛT DE DÉCONTAMINATION DU 2 CHEMIN DU CANAL**

2023-03-255

CONSIDÉRANT QUE les travaux de décontamination sont en cours et qu'il est inutile de les effectuer partiellement;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'ensemble des travaux selon les normes une dépense supplémentaire de 7051,17\$ est requise;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Qualinet un montant supplémentaire de 7051,17 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.701.60.522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

**10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-003-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-003 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2023-03-256

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Anick Rodrigue, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 2015-003-02 modifiant le règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 213-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

2023-03-257

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, un avis de motion est donné par Anick Rodrigue pour procéder à l'adoption du *Règlement 213-2023 relatif à la démolition d'immeubles*.

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

DE DONNER avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 213-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

D'ADOPTER le projet du Règlement 213-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. **AFFAIRES DIVERSES**  
11.1 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ROUTE 338**

2023-03-258

CONSIDÉRANT QUE des centaines de véhicules traversent notre municipalité tous les jours par la route 338;

CONSIDÉRANT QUE la route 338 scinde en deux la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens ne disposent d'aucune traverse piétonnière sécuritaire pour accéder aux principaux services offerts au cœur du village;

CONSIDÉRANT la construction de nouvelles résidences et l'augmentation de la population de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la projection d'un développement commercial en bordure de la route 338 entre l'intersection l'avenue Cascades et de la rue Claude en augmenterait les entrées, les sorties et les arrêts;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage touristique a substantiellement augmenté au cours des deux dernières années avec l'ouverture du Village des écluses et les activités du Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'augmentation de circulation depuis l'accès à l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années une quinzaine d'accidents critiques ont eu lieu.

CONSIDÉRANT QU'en 2022, quatre accidents sont survenus, dont deux avec blessés ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse permise de 70 km/h rend dangereuse toute entrée ou sortie vers une des intersections;

CONSIDÉRANT QU'un arrêt a été implanté à l'intersection du chemin Saint-Féréol à Les Cèdres où la maison la plus proche est à 195 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un arrêt a été implanté à l'intersection du chemin Saint-Emmanuel à Coteau-du-Lac où la maison la plus proche est à 90 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des feux de circulation ont été implantés à l'intersection de la rue Principale/Route 201 à Coteau-du-Lac où l'édifice le plus proche est à 52 mètres;

CONSIDÉRANT QU'aucun arrêt n'a été implanté à Pointe-des-Cascades alors que la route 338 traverse des quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la route 338 appartient au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de refaire l'opération de comptage en considérant les piétons, les cyclistes, mais aussi le nombre d'entrées et de sorties des véhicules à nos intersections des rues Cascades, Claude, de l'Aqueduc et Chéribourg.

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de porter des actions concrètes afin de réduire la vitesse et favoriser la traverse sécuritaire de la route 338.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Suzanne Roy, ministre responsable de la région de la Montérégie, Madame Marilyne Picard, députée provinciale de Soulanges et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour leur appui à cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Poirier mentionne que le Village des écluses est un plus pour nos citoyens.

Monsieur Juneau parle de la Soirée Néon qui était très bien organisée et que c'est une belle initiative. La Fête de neiges a été un grand succès. Il mentionne que le comptage fait par Vélo-Québec a confirmé 38 806 utilisateurs de la piste cyclable à partir de Pointe-des-Cascades en 2022.

Monsieur Durand parle de l'activité de badminton du mercredi soir qui réunit 8 participants réguliers et qu'il continue de travailler sur les projets.

Madame Rodrigue souhaite une belle semaine de relâche et mentionne que le kit de la relâche remis par la municipalité est très intéressant.

Monsieur Vallée ne mentionne rien de spécial.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur Zytynsky souligne l'embauche d'un urbaniste. Il remercie l'équipe des Travaux publics pour le déneigement des rues. Il mentionne la tenue d'une rencontre avec le MTQ qui a eu lieu la semaine dernière à laquelle il a participé en compagnie du directeur général de la municipalité et la résolution pour demander une réduction de vitesse et des mesures de sécurité sur la route 338.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Village des écluses  
Conversion de l'éclairage au DEL  
Poste d'urbaniste  
Terrain de tennis  
Service de sécurité  
Développement commercial  
Cabane à sucre  
2 chemin du Canal  
Sûreté du Québec  
Enseigne – nouveau commerce  
Travaux de démolition  
Vitesse sur le 338  
Rue Centrale  
Badminton

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-03-259

À 20h50 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

---

Serge Raymond

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*